

## BORDEREAU DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

La loi précise que l'entreprise est libre de verser sa taxe d'apprentissage avant le 31 mai 2021.  
L'EPL AGRICAMPUS VAR est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage au titre des 13% des dépenses libératoires effectuées par l'employeur (ancien hors quota).

Raison Sociale : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Contact pour la taxe d'apprentissage : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Vous devez effectuer votre versement directement à l'EPL AGRICAMPUS VAR.

Nom de l'organisme bancaire : .....

Réfèrent comptabilité au sein de votre entreprise : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Montant du versement en euros : .....

Date : ..... Signature :

Pour nous permettre de suivre votre contribution, merci de bien vouloir nous retourner ce bordereau complété par mail à Monsieur Christophe DI-GIACOMO : [christophe.di-giacomo@educagri.fr](mailto:christophe.di-giacomo@educagri.fr)

<b>Identifiant national de compte bancaire – RIB – compte TRESOR PUBLIC - TOULON</b>							
<b>Code banque</b>		<b>Code guichet</b>		<b>N° compte</b>			
10071		83000		00001006105			
<b>IBAN</b>							
FR76	1007	1830	0000	0010	0610	587	TRPUFRP1

**ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLES DU VAR**

Lycée Hyères - Agricampus - Unité de Formation par Apprentissage – Centre de formation adultes – Exploitation agricole  
32 Chemin Saint Lazare - 83400 Hyères  
Tél. : 04.94.01.35.55 – Fax : 04.94.01.35.56 – mail : [lycee.hyeres@agricampus.fr](mailto:lycee.hyeres@agricampus.fr)

Lycée Les Arcs - Agricampus – Formations par apprentissage  
"Les Magnanarelles" BP 30 – 83460 Les Arcs sur Argens  
Tél. : 04.98.10.40.10 – Fax : 04.98.10.40.14 – mail : [lycee.lesarcs@agricampus.fr](mailto:lycee.lesarcs@agricampus.fr)

[www.agricampus.com](http://www.agricampus.com)